

## **Commission Sociale 2024-2025**

### 1. Composition de la commission sociale 2024-2025 :

- Président : Jacky Havet
- Trésorier : Luc D.
- Secrétaire : André G.
- Past président commission sociale : Jean-Luc N.
- Tous les nouveaux des années précédentes : Benoit, Patrick et Tony
- Un représentant de la commission VTT : Marc H.
- Un représentant de la commission Asperges : Luc Jérusalem
- Un représentant Mobilité : Luc D.
- Président club : Sylvain Massuir
- Président Elect du club : Richard Bolly
- Représentants de l'ASBL KW3F : Luc D., Olivier, René
- Autres membres :

### 2. Bases de la commission :

- Elle se réunit, en moyenne, 3 fois par an pour examiner les demandes de dons.
- Toutes les demandes passent impérativement par écrit à la commission sociale.
- La priorité est l'aide des jeunes et les actions locales.
- Ses buts sont très louables et sont les objectifs du Kiwanis.

### 3. Rappel du fonctionnement :

- Une demande au-delà de 2000€ sera présentée, au besoin, par un membre de l'association devant la commission sociale pour en sentir la motivation, les garanties de bonne fin, l'aspect régional ...
- Si une demande de plus de 3000€ est retenue par la commission, elle sera proposée aux membres du club lors d'une réunion statutaire. Elle sera votée (vote secret) et prise en compte si 60% des membres présents sont favorables.
- Une demande hors régionale sera acceptée uniquement si un membre du club peut donner des garanties sérieuses de suivi et témoigner de la bonne exécution.
- Le doublement généreux est limité à 200€ par personne par action et par année. Et à 1000€ pour le total des membres du club pour une même action. Une copie de la preuve de paiement sera transmise au trésorier de l'ASBL KW3F (Luc D.) qui effectuera le paiement.
- Le délai d'engagement des promesses de dons sera limité à l'année kiwanienne pour les projets de moins de 3000 €. Les autres projets

passent devant l'approbation des membres et ne sont pas limités dans le temps.

- Pour la communication :
  - Une demande refusée par la commission, sera expliquée discrètement au membre du club ayant fait la demande par le président Jacky.
  - Le trésorier (Luc) transmettra au président et secrétaire les dates de paiement correspondant aux projets.
  - Le président (Jacky) informera le représentant du club à l'origine de la demande du paiement.
  - Le secrétaire (André) transmettra aux membres de la commission un rapport avec le détail après chaque réunion.
  - Une communication sur la destination des fonds récoltés sera faite annuellement par le secrétaire auprès de la presse (avril).
  
- On suggère qu'un projet accepté pour une association (sauf aide confidentielle) soit présenté au club lors d'une réunion statutaire par le président ou le membre représentant du club.
  
- Le membre qui présente un projet est responsable du suivi de celui-ci et communique l'état de l'évolution au président de la commission sociale.
  
- Le président suggère une tournante de sa fonction tous les 3 ans et qu'il soit remplacé par un membre expérimenté de la commission.

#### 4. Gestion des comptes (Luc D.)

- a. Fonctionnement des comptes ASBL uniquement.
- b. Des factures officielles sont requises pour l'ASBL et des factures correctes pour le sponsoring.
- c. Luc demande que les comptes d'une activité lui soit remis un mois après l'activité afin d'en assurer le suivi.
- d. Pour assurer un bon suivi des factures, Luc doit avoir accès à tous les comptes ASBL. Afin de donner une image professionnelle auprès de nos donateurs.
- e. Chaque compte nous coûte de l'argent. Limitons-nous aux seuls comptes nécessaires pour une gestion pratique et efficace.